

Question écrite (09/09/2021)

Traitement des candidatures des élèves français ayant suivi leur scolarité dans un système étranger sur Parcoursup.

Mme Évelyne Renaud-Garabedian attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur le traitement des candidatures des élèves français ayant suivi leur scolarité dans un système étranger sur Parcoursup. De récentes statistiques du ministère de l'enseignement supérieur ont montré que ces élèves ont reçu au premier jour des résultats d'affectation beaucoup moins de propositions d'admission que les autres lycéens scolarisés en France ou dans des lycées français gérés par le réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). A l'issue de la phase d'admission, seulement 50% des élèves fréquentant un établissement étranger ont reçu une réponse positive. Par comparaison, ce pourcentage est de 89% pour les autres lycéens. Ces chiffres témoignent d'un problème généralisé dans le traitement de ces dossiers « atypiques ». La plateforme Parcoursup ne permet pas de prendre en compte des systèmes de notation différents, et les lettres de recommandation des professeurs dûment traduites ne suffisent pas à éviter l'éviction par les commissions d'examen des vœux de certains dossiers de candidats qui présentent pourtant le niveau requis. Par ailleurs, le bilinguisme de ces candidats n'est nullement pris en compte et la valorisation d'une expérience internationale via la rubrique « activité et centre d'intérêt » telle que préconisée par le ministère ne saurait refléter l'exigence et la singularité de ces parcours. Elle lui demande donc qu'une attention toute particulière soit portée aux dossiers de ces élèves qui sont aujourd'hui pénalisés par leur scolarité à l'étranger, ce qui à terme nuira à l'attractivité et à l'excellence de l'enseignement supérieur français.